

## Relevé des décisions du conseil municipal - 2021

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| <b>Séance du 8 décembre 2021</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- budget du camping – décisions modificatives n° 2</li><li>- temps de travail dans la fonction publique territoriale</li><li>- tarif de location de la salle polyvalente à l'ANA-CEN</li><li>- renouvellement de la convention avec le SDIAU</li><li>- schéma communal DECI – 1ère tranche 2022</li><li>- utilisation du terrain de sports</li><li>- transfert à la commune de voirie et réseaux communs privés</li><li>- dénomination de la voie du lotissement « Jacques Guilhem »</li><li>- pollution lumineuse et éclairage public</li><li>- retour sur la réunion publique d'information du 11 novembre</li><li>- bulletin d'informations municipales 2022</li><li>- aménagement du bâtiment Rouzaud - projet de l'ANA-CEN</li><li>- réfection de toiture du logement Plane de Caussou</li><li>- révision du schéma d'assainissement collectif</li><li>- enquête de terrain du recensement général de la population</li></ul> |
|----------------------------------|--|

### - Budget du camping – décisions modificatives n° 2

Une insuffisance de crédits sur la ligne « charges générales » nécessite un abondement de 1 000 € par prélèvement sur la ligne « charges de personnel » moyennant une réduction de la compensation financière versée au budget de la commune au titre de la mise à disposition partielle de Bernard Blazy pour l'exploitation du camping.

### - Temps de travail dans la fonction publique territoriale

En réponse à la demande de la préfecture, la municipalité confirme l'application de la durée légale de 1 607 h mais sans instauration par le gouvernement de la journée de solidarité et que le régime indemnitaire RIFSEEP a été mis en place en 2020. Les agents communaux sont invités à proposer des modalités pratiques de compensation de 7 h de travail sur l'année au titre de la journée de solidarité.

### - Tarif de location de la salle polyvalente à l'ANA-CEN

L'installation de l'ANA-CEN sur le site de Rouzaud sera effective début 2024 mais sollicite déjà régulièrement la salle polyvalente pour organiser ses réunions ouvertes aux partenaires extérieurs. Une remise de l'ordre de 50% par rapport à la tarification usuelle est consentie en dehors des périodes de forte sollicitation de la salle par d'autres utilisateurs : les fins de semaine du 1er avril au 31 octobre (vendredi après-midi et lundi matin inclus) et le mardi après-midi (occupé par l'activité régulière de la Gym volontaire).

### - Renouvellement de la convention avec le SDIAU

La municipalité décide de poursuivre le recours aux services du SDIAU par la signature d'une nouvelle convention introduisant trois points d'évolution : une durée de convention correspondant aux échéances des mandatures soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2026, un engagement contractuel durant la durée du mandat (avec une clause de résiliation assortie d'une indemnité de sortie) et une répartition des charges de formation liées à la dématérialisation.

### - Schéma communal DECI – 1<sup>ère</sup> tranche 2022

Le projet de schéma résultant des échanges avec le SDIS et le SMDEA comprend 9 points d'eau incendie : 4 bornes raccordées au réseau d'eau potable (bas Goudié, camping, Bouat, Ginestou) et 5 citernes souples de 30 m<sup>3</sup> lorsque le réseau n'est pas en capacité de fournir le débit de 30 m<sup>3</sup>/h sous 1 bar de pression (Barthe, Bougat, Lubenac, Le Bosc, Bastié). Les bornes susmentionnées sont raccordées aux canalisations d'adduction dont la pression élevée (22 bars) contraint à des équipements spécifiques de protection engendrant un surcoût d'investissement.

Une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux de 5 points d'eau incendie serait engagée dès 2022 (camping, Goudié, Barthe, Rieutort et Lubenac) pour un montant de 70 k€ HT pour laquelle des aides de l'Etat (DETR) et du Conseil départemental de l'Ariège (FDAL) à hauteur de 50% sont sollicitées.

#### - Utilisation du terrain de sports

Les intempéries rendant le terrain de sports impraticable contraignent à refuser, au dernier moment, les sollicitations extérieures ponctuelles comme la pratique habituelle par les utilisateurs réguliers. Pour clarifier de telles situations difficilement prévisibles et éviter les possibles quiproquos, l'interdiction de l'utilisation du terrain de sports pour cause d'impraticabilité du terrain liée aux conditions météorologiques sera formalisée par un arrêté municipal.

#### - Transfert à la commune de voirie et réseaux communs privés

Les résidents du lotissement privé « Jacques Guilhem » sollicitent le transfert à la commune de la voirie d'accès à leurs habitations et des réseaux communs du lotissement, de même que le désenclavement du hameau de Barthe est également sollicité depuis longue date. Le principe d'un transfert à la commune de ces équipements privés est adopté, sous réserve d'un diagnostic technique de l'état des ouvrages concernés afin, le cas échéant, de déterminer au préalable une remise en état de ceux-ci par les riverains (hormis le revêtement superficiel de chaussée).

#### - Dénomination de la voie desservant le lotissement « Jacques Guilhem »

Les résidents du lotissement « Jacques Guilhem » expriment leur souhait d'une dénomination officielle claire de la voie d'accès à leur habitation. L'enquête menée sur cette question révélant des positions divergentes des intéressés sur la dénomination à retenir, la municipalité procédera au choix d'une dénomination officielle cohérente avec les dénominations en vigueur dans les autres secteurs de la commune. Cette référence d'adressage sera communiquée aux autorités et s'imposera à l'ensemble des résidents.

#### - Pollution lumineuse et éclairage public

La réunion de sensibilisation du 7 décembre animée par Raphaëlle Mouhot, chargée de mission du PNR n'a mobilisé que 6 habitants plutôt convaincus par l'enjeu du sujet pour la biodiversité et la consommation des ressources énergétiques. L'analyse des réponses au questionnaire doit permettre au conseil municipal, début janvier, de décider des suites envisagées : extinction nocturne, plan de rénovation de l'éclairage public après un repérage sur le terrain des enjeux concrets et des préoccupations des riverains concernés.

#### - Retour sur la réunion publique d'information du 11 novembre

La réunion, rassemblant une soixantaine de personnes, a permis de conforter la compréhension des lignes stratégiques pour la mandature et des marges de manœuvre financière, de faire le point sur l'avancement des opérations engagées et/ou à venir. L'échange d'idées a porté sur les attributions des agents communaux, les motifs de l'option retenue pour la mise en accessibilité PMR de la mairie, les nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers, la problématique de la sécurité routière à élargir à la traversée du village (zone 30 km/h et ralentisseurs à envisager...). La formule d'une concertation renforcée par groupes « projet » sur les sujets qui le nécessitent a été appréciée (fleurissement du village, aménagement des espaces publics dont l'esplanade Rouzaud, projet de cimetière paysager, aménagement des rives du Rieutort).

#### - Bulletin d'informations municipales 2022

La maquette du bulletin préparée par la commission Communication et le devis présenté par Novascop (coût HT : 404 €) pour un tirage de 210 exemplaires étant validée, le tirage sera réalisé avant Noël, ce qui permet d'en assurer la distribution pendant les fêtes ou, à défaut, dès les premiers jours de janvier.

#### - Aménagement du bâtiment Rouzaud - projet de l'ANA-CEN

L'ANA-CEN est en phase finale d'élaboration du projet architectural pour l'aménagement du bâtiment. Des orientations d'aménagement des espaces publics alentour peuvent être esquissées : places de stationnement, sens de circulation nord-sud pour un accès direct au stationnement, maintien de la voirie sur l'arrière du bâtiment, dissociation des flux de circulation automobile et piéton avec cheminement piéton mordant sur la propriété de M. Peyrat, ...). La dernière version du projet présentée par l'ANA-CEN tient compte des objections formulées sur la version précédente (refus d'une construction annexe de 130 m<sup>2</sup>). Une présentation aux riverains

est programmée le 6 janvier sur cette base de projet, en préalable à l'instruction de la demande de permis de construire et la commande des travaux de bornage parcellaire en vue d'un compromis de vente programmé pour la fin janvier.

- Réfection de toiture du logement Plane de Caussou

Le locataire a signalé des fuites d'eau importantes et récurrentes, qui nécessitent une probable réfection de toiture. Un devis est demandé en conséquence, pour permettre une exécution dans les meilleurs délais.

- Révision du schéma d'assainissement collectif

Le SMDEA vient de confirmer sa décision de réviser le schéma d'assainissement collectif de la commune en réponse à la demande formulée par l'ancien maire de Cos d'une extension du réseau de collecteurs pour permettre le raccordement de la mairie et de la salle polyvalente. Les modalités précises et l'évaluation de ce raccordement sont à l'étude.

- Enquête de terrain pour le recensement général de la population

Un agent est recruté pour réaliser l'enquête auprès des habitants de Cos, dont le coût est en partie pris en charge par l'INSEE, avec un reste à charge pour la commune de l'ordre de 1 500 €. L'agent sollicitera les habitants sur une période d'un mois, de la mi-janvier à la mi-février, en présentant sa lettre d'accréditation.

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>Séance du 14 octobre 2021</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- budgets commune et camping – décisions modificatives n°1</li><li>- convention Actes avec le préfet</li><li>- convention Santé sécurité au travail avec CDG09</li><li>- convention de rappel à l'ordre avec le Parquet</li><li>- commissions thématiques de l'Agglomération Foix-Varilhes</li><li>- dispositif ADEME « conseil en énergie partagée »</li><li>- étude CAUE pour l'aménagement paysager du site Rouzaud</li><li>- aménagement de la plate-forme de Barthe</li><li>- accessibilité PMR des locaux de la mairie</li><li>- changement des luminaires du lotissement Plane de Caussou</li><li>- réunion publique d'information du 11 novembre</li><li>- projet de l'ANA sur le site de Rouzaud</li><li>- projet de cimetière</li><li>- contrat d'objectif territorial de l'ADEME</li></ul> |
|----------------------------------|---|

- budgets 2021 – décisions modificatives n°1

. ajustement d'écritures comptables sur les sections d'investissement du camping et de la commune

- convention Actes avec le préfet

. un cadre contractuel portant sur la transmission électronique des actes administratifs au représentant de l'Etat, entraînant une dépense annuelle de 845 €.

- convention Santé sécurité au travail avec CDG09

. renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de l'Ariège, avec un additif résultant du règlement général de la protection des données (RGPD). Notamment, la sécurisation des courriels électroniques devra être renforcée.

- convention de rappel à l'ordre avec le Parquet

. les dépôts sauvages de déchets au pied des containers de l'aire de Cos a fait l'objet d'un constat par la maire et les représentants du Smectom et du Conseil départemental. Le contexte général à une multiplication des incivilités exige vigilance et fermeté vis-à-vis des contrevenants, pour que la propreté de cette aire routière ne se dégrade pas avec une incidence négative sur l'image de la commune.

- . en identifiant des déchets déposés par des habitants de Cos, Mme la maire s'est orientée vers une procédure de rappel à l'ordre à titre pédagogique afin de réserver les poursuites répressives à des délits majeurs ou aux comportements récidivistes. Le Parquet encourage cette démarche d'élu dans un cadre procédural bien défini et formalisé par une convention entre le maire et le Procureur de la République.
- . Mme la maire demande par ailleurs au président du Conseil départemental de remplacer les containers actuels par des poubelles de petite capacité, d'en assurer la collecte quotidienne en saison touristique et d'assurer l'évacuation des déchets déposés à terre (non assurée par le Smectom).
- commissions thématiques de l'Agglomération Foix-Varilhes
  - . l'élargissement de ces commission à des conseillers municipaux ne siégeant pas au conseil communautaire a permis de proposer Marie-Christine Dubuc, Magali Clarke, et Olivier Ferriès en plus des délégués titulaire (Philippe Quainon) et suppléant (Michel Lazaro).
  - . les désignations définitives sont soumises au vote de l'assemblée délibérante de l'Agglomération.
- dispositif ADEME « conseil en énergie partagée »
  - . ce dispositif permet à l'Agglomération de se doter d'un poste de conseiller en performance énergétique afin d'assurer un appui aux communes de son territoire. Cet appui est similaire à ce qu'apporte le SDE09 (Aleda), le dispositif permet de renforcer l'offre de services disponible pour les communes adhérentes moyennant une contribution financière de celles-ci.
  - . le conseil municipal, considérant l'offre du SDE09 adaptée à ses besoins relativement modestes, décide de ne pas adhérer au dispositif proposé.
- étude CAUE pour l'aménagement paysager du site Rouzaud
  - . l'installation de l'ANA nécessite d'apprécier la traduction de ses besoins fonctionnels sur l'aménagement de l'espace public du site de Rouzaud. Une intervention gratuite du CAUE peut être sollicitée à cet effet, complétant son intervention du mois de mai 2021 sur le thème « aménagement d'espaces de centralité » en se focalisant sur Rouzaud.
- aménagement de la plate-forme de Barthe
  - . le nouveau schéma de collecte des déchets ménagers du Smectom nécessite l'aménagement d'une plate-forme de retournement du véhicule de collecte et le reconfiguration de l'espace de rassemblement des containers individuels.
  - . avant de procéder aux revêtements de chaussée définitifs au printemps prochain, cet aménagement est l'occasion de mettre le collecteur d'eaux pluviales hors cause des désordres subis par un riverain (venues d'eau par les gaines d'alimentation électrique). Une reprise du collecteur sur 7 mètres assure l'étanchéité des écoulements, un drain en fond de tranchée permet en outre de dériver les infiltrations souterraines, pour un coût global de 2 490 € HT.
  - . le riverain concerné et le SDE09 se concerteront, après observation durant l'hiver, pour juger des dispositions à prendre si les désordres persistent, avant la réalisation des revêtements de chaussée programmés au printemps.
- accessibilité PMR des locaux de la mairie
  - . l'offre retenue pour le lot n°8 « façades » ne pouvant être réduite à la seule partie du pignon nord non impactée par le projet sans une réévaluation importante du prix (passage à une base forfaitaire), le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite dans l'immédiat et de relancer une consultation après achèvement du gros œuvre, sur la base d'un descriptif et quantitatif précis.
  - . la locataire du 1<sup>er</sup> étage acceptant l'hébergement proposé dans un chalet du camping pendant la séquence de travaux rendant impossible l'accès à son logement (un mois), le conseil décide, en compensation du désagrément occasionné, de l'exonérer du montant du loyer pendant cette période.
  - . les difficultés d'approvisionnement en matériaux (notamment menuiserie) conduisent à reporter le démarrage du chantier au 9 novembre, avec une fin des travaux prévue à la mi-mars.

- changement des luminaires du lotissement Plane de Causou

- . le rapport établi par le SDE09 en août 2020 sur l'éclairage public de la commune (77 points lumineux), signalait les 7 luminaires du lotissement Plane de Causou comme prioritaires en termes de consommation d'énergie et de pollution lumineuse.
- . sans attendre la mise en œuvre d'un schéma global d'intervention sur le réseau d'éclairage public de la commune, le conseil municipal décide de retenir la proposition du SDE09 de procéder à leur remplacement par des lampes Led, pour un montant de 1 665 € après prise en charge de 50% par le SDE09.

- réunion publique d'information du 11 novembre

- . cette réunion publique, initialement prévue fin 2020 et reportée pour cause de Covid, s'inscrit dans le prolongement de l'information diffusée aux habitants de Cos par le site internet communal et la lettre d'information. Ce moment d'échange doit permettre de faire le point sur les opérations en cours et en projet.
- . la réunion d'une durée de 1h30 (avant la cérémonie du 11 novembre à 17h30) se déroulera comme suit :
  - . les lignes directrices de la mandature,
  - . les repères budgétaires et la capacité d'autofinancement,
  - . le récapitulatif des investissements en cours et envisagés,
  - . la mobilisation de la municipalité en animation « environnement »,
  - . la mobilisation de la municipalité en animation de « proximité sociale ».
- . le principe de groupe « projet » associant les habitants volontaires, comme retenu pour l'opération de fleurissement du village, sera également adopté pour les autres thèmes suivants : aménagement du site Rouzaud, cimetière communal, itinéraires de promenade, aménagement de la zone naturelle et touristique de Bougat.

- projet de l'ANA sur le site de Rouzaud

- . le calendrier prévisionnel du projet de l'ANA situe la finalisation du dossier de financement et la demande de permis de construire à la fin de l'année, le compromis de vente du bâtiment en janvier pour une vente effective en mai, le début de chantier en septembre 2022 et l'emménagement de l'ANA en décembre 2023.

- projet de cimetière

- . La commune de Benac a donné son accord pour accorder, de façon transitoire, les dérogations aux demandes individuelles de Cossois sollicitant une concession, mais pas de réserver sur le long terme une partie de son cimetière aux besoins de Cos. La commune de Cos satisfait ainsi ses obligations funéraires dans l'immédiat, le temps de réaliser son propre cimetière (objectif de réalisation de 5 à 7 ans) : étude à engager.

- contrat d'objectif territorial de l'ADEME

- . ce contrat s'inscrit dans le cadre des 14 contrats de relance et de transition écologique (CRTE) programmés en Occitanie pour la déclinaison sur le territoire du PCAET et énergie circulaire : un catalogue d'actions dans lequel la collectivité candidate peut piocher un nombre fixé d'objectifs, non pas mesurables mais plutôt évalués par la consistance de l'animation sur le terrain et le portage politique par l'ensemble des élus.
- . l'Agglo se porte candidate à ce dispositif permettant de doter en moyens l'action du projet de territoire relative à la déclinaison locale du PCAET du SCoT de la vallée de l'Ariège (une prise en charge à 100% d'un poste sur 4 ans peut être obtenue, selon un barème de points portant sur l'obligation de moyens et l'évaluation qualitative).

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Séance du 2 septembre 2021</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- accessibilité PMR des locaux de la mairie</li> <li>- nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers</li> </ul> |
|-----------------------------------|---|

- Travaux d'accessibilité PMR des locaux de la mairie
  - . résultat de la consultation d'entreprises du 21 juillet avec de forts dépassements par rapport à l'estimation de l'architecte (hausse de prix dans le contexte post-Covid).
  - . validation des propositions de la commission Travaux pour le choix des entreprises et les possibles réductions de prestations, pour un montant total de travaux de 105 718 € HT avec un autofinancement de la commune d'environ 47 000 € (avec aide 50% de l'Etat sur le supplément permettant la dissociation des entrées du bâtiment).
- Nouvelles modalités de collecte du Smectom
  - . relais d'information par la municipalité : distribution des flyers annonçant les réunions publiques d'information, promotion de l'opération de broyage de branchages du 19 octobre au 2 novembre - « kynosque à broyat » sur le site de Rouzaud

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Séance du 25 juin 2021</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- transfert de la compétence Urbanisme à l'Agglomération Pays Foix-Varilhes</li> <li>- schéma communal de défense extérieure contre le risque d'incendie (DECI) : 1° tranche</li> <li>- projet de l'ANA sur le site de Rouzaud</li> <li>- ouverture de la piscine</li> <li>- manifestation du 14 juillet</li> <li>- réunion PNR fleurissement</li> <li>- comité fêtes</li> </ul> |
|-------------------------------|---|

- Transfert de la compétence Urbanisme à la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes
  - . dans le prolongement de ses discussions du 9 avril et 8 mai, le conseil municipal réuni le 25 juin a pris en considération les précisions apportées à la conférence des maires de l'Agglomération Foix-Varilhes du 17 mai : outils mobilisables dans l'élaboration du PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) pour tenir compte des situations locales, principes envisagés pour la gouvernance de la compétence Urbanisme par l'Agglomération afin d'impliquer au mieux les conseils municipaux dans l'élaboration et la mise en œuvre du PLUi (création d'une commission Urbanisme et agenda spécifique des réunions intercommunales de secteur), opportunité que représente le chantier PLUi pour une meilleure prise en compte des réalités du terrain dans la prochaine révision du SCoT (schéma de cohérence territoriale) dans un contexte de contraintes réglementaires croissantes (notamment au regard de l'objectif concernant l'artificialisation des sols envisagé par la prochaine loi Climat & Résilience).
  - . à l'exception d'une voix s'interrogeant sur la pérennité des engagements de l'actuel président de l'Agglomération en matière de gouvernance, le conseil municipal a décidé de ne pas s'opposer au transfert de la compétence Urbanisme à l'Agglomération Foix-Varilhes.
- Schéma communal de défense extérieure contre le risque d'incendie (DECI) : 1° tranche
  - . comme suite à sa décision du 8 mai d'élaborer un schéma communal DECI, le conseil municipal réuni le 25 juin 2021 a validé le principe de réaliser dès 2022 une 1<sup>ère</sup> tranche de ce schéma consistant en la pose de 3 poteaux sur réseau AEP pour couvrir les secteurs du camping, de Ginestou et du bas de Goudié, ainsi que 2 bâches souples de 30 m<sup>3</sup> pour couvrir les secteurs de Barthe-Hauts de Barthe et de Lubénac (évaluation de l'ordre de 30 k€ HT en cours d'affinement, aide de l'Etat 50% à solliciter) ;
  - . une seconde tranche ultérieure inclura 4 bâches souples supplémentaires de 30 m<sup>3</sup> pour couvrir les secteurs de Bouat, Bougat, Le Bastié et Le Bosc.

- Projet ANA sur le site de Rouzaud : l'ANA confirme son intérêt pour le site en présentant une esquisse architecturale de l'aménagement du bâtiment Rouzaud aux financeurs potentiels et en passant commande des études de l'avant-projet sommaire à son maître d'œuvre.
- Ouverture de la piscine : l'ouverture de la piscine est confirmée du 3 juillet au 28 août, avec le même protocole sanitaire que l'an dernier (jauge maximale de baigneurs sur la plage et dans le bassin). L'exigence de bracelets est maintenue (à retirer en mairie ou à l'accueil du camping) en limitant à 2 le nombre de bracelets supplémentaires « invités » par foyer, ces bracelets étant délivrés uniquement sur la période de réception des « invités ».
- Manifestation du 14 juillet : comme en 2020 compte tenu de la vigilance sanitaire à respecter, c'est-à-dire dépôt de gerbe au monument aux morts et apéro en extérieur, messe en matinée (10h30) dans la salle polyvalente avec respect des dispositions de distanciation.
- Réunion PNR fleurissement
  - . une nouvelle réunion s'est tenue le 25 juin afin de cibler un site à travailler dans un premier temps, en un endroit visible et emblématique pour la commune à titre d'opération pilote : l'avenue de la Mairie (depuis le haut du chemin du Taous jusqu'au bas du chemin de Goudié, considérés comme entrées du village) ;
  - . il s'agira dans un 1<sup>er</sup> temps (plantations 2022) de se focaliser sur trois points majeurs : la bordure du terrain de boules, le mur soutenant la place de la mairie et le calvaire. Le PNR prépare une liste de végétaux soumise à l'avis des agents communaux préalablement à une réunion de concertation avec la population début octobre pour décider du choix des végétaux ;
  - . l'ilot du Rieutort fera l'objet d'une étude spécifique d'aménagement en prévision de l'enlèvement de la charrette dont l'état de délabrement pose problème en matière de sécurité.
- Comité fêtes : tenue de son assemblée générale et constitution de son bureau avec M. Jean-Pierre CLARKE comme président. Le programme d'activité sera prochainement établi.

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Séance du 8 mai 2021</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- schéma communal de défense extérieure contre l'incendie</li> <li>- urbanisme : réflexion sur le transfert de compétence à l'Agglo</li> <li>- suites à donner à l'enquête relative au cimetière</li> <li>- orientations sur le devenir de l'esplanade de Rouzaud</li> <li>- questions diverses : festival de cinéma en plein air en Barguillère, tarif de location de la salle polyvalente</li> </ul> |
|-----------------------------|---|

- Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Le maire a l'obligation d'assurer la défense extérieure contre l'incendie à l'ensemble des biens et personnes de la commune. La réalisation et l'entretien des équipements correspondants sont à la charge de la commune. Les conditions opérationnelles de cette défense sont fixées par le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, approuvé par le préfet de l'Ariège le 21 février 2018.

En cas d'insuffisance de la ressource en eau mobilisable par les services de secours, la responsabilité du maire peut être mise en cause pour les constructions existantes. A fortiori, toute nouvelle construction, extension ou installation de panneaux solaires est proscrite.

Le réseau d'alimentation en eau potable desservant Cos présente 9 poteaux d'incendie répondant aux conditions requises. Au-delà d'un rayon de 400 mètres autour de ces points d'eau, les services de secours ne peuvent pas assurer la protection des habitations : c'est le cas d'une trentaine d'habitations.

Le conseil municipal doit décider de l'élaboration, en concertation avec le SDIS et le SMDEA, d'un schéma communal DECI visant à identifier les risques, déterminer les solutions techniques satisfaisant les besoins en eau et élaborer un échéancier de réalisation des travaux nécessaires.

### - Urbanisme : réflexion sur le transfert de compétence à l'Agglo

Le conseil municipal devra prendre position d'ici le 30 juin sur le transfert de la compétence « Urbanisme » à l'Agglo. Si ce transfert se concrétise, l'Agglo engagera le chantier d'élaboration d'un PLU intercommunal, dont le calendrier coïncidera avec la révision du SCoT de la vallée de l'Ariège.

Une réflexion animée par l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération Toulousaine est en cours au sein de l'Agglo afin d'éclairer les communes membres avant la prise de décision. La séance du conseil municipal de Cos du 8 mai vise à une appropriation collective de ces conclusions préalablement à la conférence des maires de l'Agglo programmée le 19 mai.

Les conditions restrictives actuelles, formalisées notamment par le SCoT de la Vallée de l'Ariège, doivent se renforcer par la loi Climat en préparation (réduction de moitié d'ici 2030 du taux d'artificialisation des sols constaté durant la dernière décennie). L'enjeu réside dans les modalités d'application de ce taux d'artificialisation des sols pour permettre un développement équitable des territoires : c'est l'ambition d'un PLU intercommunal géré au niveau de l'Agglo.

#### La situation de l'urbanisme à Cos :

La commune n'a pas élaboré de PLU communal pour déterminer les zones à urbaniser compte tenu du faible nombre de demandes de permis (3 par an en moyenne). Elle est donc régie par l'application du règlement national d'urbanisme : chaque demande de permis de construire ou d'aménager est sujette à interprétation par les services de l'Etat.

Hors les parties actuellement urbanisées, aucune construction nouvelle n'est envisageable si elle se traduit par une extension de l'urbanisation actuelle même à proximité immédiate d'habitations existantes (seules les « dents creuses » sont constructibles).

Par ailleurs, les insuffisances constatées en matière de défense extérieure contre l'incendie dans les écarts du village excluent toute construction, extension et installation de panneaux photovoltaïques (voir la rubrique Schéma communal DECI).

### - Suites à donner à l'enquête relative au cimetière

Le conseil municipal, au vu des résultats de l'enquête, doit se déterminer sur les démarches à conduire afin de rassembler les éléments utiles à une décision ultérieure :

- . conditions de réservation d'un espace sur le cimetière de Benac,
- . conditions de faisabilité d'un cimetière sur la commune de Cos.

#### Les résultats de l'enquête relative au cimetière

L'enquête auprès de la population cossoise a permis de rassembler 63 réponses que l'on peut rapporter comme suit :

- . 32 foyers disposent d'un caveau familial mais cependant 4 d'entre eux sont susceptibles de rechercher une concession ;
- . 31 foyers ne disposent pas de caveau familial dont 24 d'entre eux sont susceptibles de rechercher une concession ;
- . sur les 28 demandes potentielles de concession, 25 besoins exprimés totalisant 62 sépultures se répartissent comme suit :
  - 24 caveaux ( 7 besoins exprimés)
  - 14 tombes ( 7 besoins exprimés)
  - 24 urnes (11 besoins exprimés)
- . l'alternative d'un espace réservé dans un cimetière d'une commune voisine conviendrait à 64% des 28 foyers demandeurs d'une concession, soit 18 accords contre 8 refus et 2 sans réponse.

### - Orientations sur le devenir de l'esplanade de Rouzaud

- . au cas d'abandon de son projet par l'ANA, trois hypothèses sont envisagées : aménagement de l'ensemble du bâtiment en logements communaux, cession de la partie à aménager en conservant les deux logements communaux existants, cession de l'ensemble du bâtiment.
- . deux repères utiles à la réflexion : le coût d'aménagement des locaux par la commune mobiliserait de façon exagérée sa capacité d'investissement et l'amènerait à une implication trop

importante dans la gestion locative (sauf mandat de gestion à un opérateur immobilier), la cession partielle du bâtiment est préférée à la cession totale afin de conserver la recette financière des deux logements communaux et de conserver la possibilité d'un aménagement valorisant le site Rouzaud comme espace public pour la population ;

- . le projet de l'ANA apparaît comme une option intéressante du fait de l'occupation partielle des locaux par une activité professionnelle porteuse d'image valorisante pour la commune. Dans l'attente de la confirmation de son projet à la fin de l'année, décision est prise de différer toute autre démarche de mise en vente du bâtiment.

#### - Questions diverses

- . organisation d'un festival de cinéma en plein air en Barguillère (séances tournantes dans plusieurs communes) moyennant une contribution de l'ordre de 200 € : la commune de Cos accepte de participer sous réserve d'une concertation préalable de l'Estive avec le cinéma Rex de Foix pour éviter toute concurrence entre les programmations cinématographiques.
- . tarif de location de la salle polyvalente : instauration d'un barème adapté à des réunions à caractère administratif dans la limite de 4 heures (120 € pour la grande salle et 60€ pour la petite salle).

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Séance du 9 avril 2021</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- comptes 2020 et budgets 2021</li><li>- délégation à l'Agglomération Pays Foix-Varilhes</li><li>- projet de territoire de l'Agglomération du Pays Foix-Varilhes</li><li>- travaux sur les sites de la salle polyvalente et du bassin de baignade, et sur le logement « chalet Plane de Caussou »</li><li>- travaux annexes à la mise en accessibilité PMR de la mairie</li><li>- projet ANA sur le site Rouzaud</li><li>- constitution d'une commission « Travaux » et d'une commission « Urbanisme »</li><li>- signalisation et sécurité routière sur la D617</li><li>- environnement - échange avec le PNR</li></ul> |
|-------------------------------|---|

#### - Comptes 2020 et budgets 2021

- . reconduction des budgets de la commune et du camping selon des orientations similaires, avec maintien des taux d'imposition inchangés depuis 2019
- . un plan pluriannuel d'investissement sera examiné en conseil de juin
- . décision de remboursement d'un trop-perçu de la taxe sur les ordures ménagères à un locataire de la commune.

#### - Délégation à l'Agglomération Pays Foix-Varilhes

- . approbation d'un changement de la représentation de la commune à l'Agglo : Marie-Christine Dubuc comme déléguée titulaire, Philippe Quainon comme délégué suppléant.

#### - Projet de territoire de l'Agglomération du Pays Foix-Varilhes

- . approbation du Projet de Territoire adopté par le conseil communautaire du 24 mars, avec ses 3 pactes associés : gouvernance, financier et fiscal, mutualisation.
- . en prolongement de la communication faite par l'Agglo, la municipalité de Cos retient l'idée d'en faire une présentation à la population cossoise selon sa propre perception.

#### - Travaux sur les sites de la salle polyvalente, du bassin de baignade et du logement « chalet Plane de Caussou »

- . engagement des travaux après acceptation du devis retenu (Sarl Rodriguez) pour la salle polyvalente (garde-corps, reprise des fermetures) et le bassin de baignade (abri parasol pour le surveillant), représentant une dépense totale de 11 724 € TTC.
- . engagement des travaux après acceptation du devis retenu (Sarl Decaras & Pena) pour le bardage extérieur et les volets du logement « chalet Plane de Caussou » représentant une dépense totale de 14 866 € TTC.

- Travaux annexes à la mise en accessibilité PMR de la mairie
  - . adoption du principe d'aménager la remise en façade nord du bâtiment de la mairie afin de dissocier l'entrée du logement du 1<sup>er</sup> étage de l'entre des locaux de la mairie.
- Projet d'implantation de l'ANA sur le site de Rouzaud
  - . une première évaluation immobilière du bâtiment « Rouzaud » a été établie pour donner à l'ANA un ordre de grandeur de la valeur de cession afin de lui permettre de finaliser son étude de faisabilité ;
  - . sur cette base, le conseil décide de communiquer à l'ANA, sans engagement définitif, le montant de 160 000 €, sous réserve d'évaluations ultérieures.
- Constitution d'une commission « Travaux » et d'une commission « Urbanisme »
  - . la création de ces deux commissions est motivée par l'importance des travaux envisageables dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissements en cours de préparation et par les enjeux en matière d'urbanisme liés aux contraintes restrictives croissantes relatives à l'environnement et à l'aménagement du territoire.
- Signalisation et sécurité routière sur la D617
  - . outre la signalisation « commune de Cos – Plane de Causou » à l'entrée de la commune en venant de Foix, les 4 carrefours de la D617 seront sécurisés par des panneaux Stop. La part incombant à la commune s'élève à 1 300 € TTC.
- Environnement - échange avec le PNR
  - . une concertation avec le PNR des Pyrénées Ariégeoises a permis de retenir deux premières actions en partenariat autour d'une idée directrice : faire du patrimoine naturel végétal une signature de l'identité de la commune, dans le souci de valoriser la qualité de son cadre de vie . Il s'agit de procéder à :
    - . un repérage de sentiers de promenade permettant une lecture paysagère et floristique ;
    - . l'élaboration d'un schéma directeur pour un fleurissement du village en 2022 concentré sur des points stratégiques et associant plantes vivaces endémiques économes en eau associées et plantations annuelles.
  - . en outre, la commune a manifesté son intérêt pour l'organisation d'opérations d'information et de sensibilisation sur les enjeux de la continuité écologique (trame verte et bleue) et de la pollution visuelle nocturne (trame sombre).

## Séance du 20 février 2021

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Séance du 20 février 2021 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- bilan de l'exécution du budget 2020</li> <li>- mise aux normes accessibilité PMR des locaux de la mairie</li> <li>- projet d'implantation de l'Association des Naturalistes de l'Ariège sur le site de Rouzaud</li> <li>- questionnaire pour l'enquête relative au cimetière</li> <li>- revue des opérations en cours</li> </ul> |
|---------------------------|---|

- Bilan de l'exécution du budget 2020
  - . une année atypique (début de mandature, contexte sanitaire),
  - . un résultat de fonctionnement cependant positif pour le budget communal et une activité maintenue pour le camping (moins de séjours, plus de passages).
- Mise aux normes accessibilité PMR des locaux de la mairie
  - . ajustement du plan de financement pour les demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Région, l'autofinancement de la commune s'élevant à 14 430 € pour un montant de travaux de 72 000 € HT.

- Projet d'implantation de l'Association des Naturalistes de l'Ariège

- . le bâtiment de la ferme Rouzaud a retenu l'attention de l'ANA qui cherche un site pour transférer son siège administratif (21 équivalents temps plein). L'association vérifie la faisabilité architecturale et financière de l'aménagement en bureaux des 470 m<sup>2</sup> disponibles. Le conseil municipal approuve le principe de cession du bâtiment si l'ANA confirme ses intentions.

- Questionnaire pour l'enquête relative au cimetière

- . la commune a l'obligation d'organiser un service funéraire pour sa population. Les demandes dérogatoires de concession dans les communes voisines, notamment Foix, ne sont plus envisageables faute de place disponible. Pour la reprise de l'étude de faisabilité d'un cimetière à Cos initiée en 2015, le conseil municipal valide un questionnaire d'enquête auprès de la population afin d'évaluer les besoins selon les intentions des familles.

- Revue des opérations en cours

- . assistance aux personnes âgées pour la vaccination Covid-19 : .... !!
- . adressage et signalétique des quartiers : plan de la commune mentionnant clairement les différents hameaux et lieux-dits, implantation des panneaux d'ici l'été, numérotation claire sur le chemin de Bougat et à Barthe.
- . signalisation de sécurité routière sur la D617 : consultation du service routier du conseil départemental pour implantation des panneaux de signalisation d'ici l'été.
- . collecte des déchets : dispositions préalables à la mise en place du nouveau schéma de collecte du Smectom (ordures ménagères et recyclables) en novembre - déchets verts : fermeture fin mars du site temporaire « Rouzaud » arrivé à saturation, à promouvoir les solutions de broyage et compostage proposées par le Smectom.
- . travaux divers - priorités pour 2021 : diverses remises en état de deux logements, remise aux normes de sécurité des jeux enfants, réparations au local technique du bassin de baignade et abri parasol pour le surveillant, remise en état du garde-corps de l'esplanade de la salle polyvalente et des fermetures de la salle, réfection des façades nord et ouest du logement « chalet Plane de Caussou », réalisation d'une place de retournement du camion du Smectom à Barthe, réfections voirie (chemins de Goudié et de Labado au printemps, place de la mairie en fin d'année, chemins Lizonne, Coume Torte et Couleil en 2022).
- . performance énergétique des bâtiments communaux : pré-diagnostic commandé à l'Aleda sur le bâtiment de la mairie, les autres sites à étudier par la suite.